

Le Canada Musical.

VOL 6.]

MONTREAL, 1ER JUILLET 1879.

[No. 3

Le prompt règlement de l'abonnement au "Canada Musical" pour l'année courante, [mai 1879-80,] échu le 1er. mai écoulé, nous obligera.

ETAT ACTUEL

DE LA

MUSIQUE EN ITALIE

PAR

Le Chevalier VAN ELEWYCK,

Docteur de l'Université Catholique de Louvain,
Maître de Chapelle de la Collégiale de Saint-Pierre à Louvain,
Secrétaire du Congrès international de musique sacrée de Belgique.

—:0:—

(Suite)

VILLE DE MILAN.

—:0:—
III

Milan a, de temps en temps, de grandes exécutions orchestrales dans ses églises, comme, par exemple, celle qui a eu lieu, en 1873, à l'occasion du premier anniversaire de la mort de Manzoni. On y chanta la messe de Verdi, que la France, l'Autriche et l'Angleterre applaudissent en ce moment. Je reviendrai sur cette œuvre.

Je me bornerai à dire ici que des solennités de ce genre, tout à fait extraordinaires, organisées avec des éléments réunis uniquement pour la circonstance, sont sans influence sur l'état réel de la musique sacrée dans une ville.

Je me suis livré à des recherches pour savoir ce qui restait dans les livres usuels de la cathédrale, de l'antique plain-chant ambrosien.

Saint Ambroise, auteur de la réforme liturgique qui porte son nom, a inauguré son plain-chant dans la cathédrale de Milan, dont il était évêque. Les types mélodiques qu'il a choisis dans les anciens modes grecs se sont propagés de là dans le reste de l'Italie.

Ce n'est pas ici le lieu d'étudier en quoi les principes musicaux de S. Ambroise diffèrent de ceux que S. Grégoire, deux siècles plus tard, adopta pour l'Eglise universelle. Les bases originaires et fondamentales étaient les mêmes. Mais, dit, M. Fétis (1), la plus grande divergence se présentait sous le rapport des notes agrémentaires et du rythme, auxquels S. Ambroise attachait une importance que S. Grégoire n'admit point.

Néanmoins, les souverains Pontifes ont toujours autorisé la cathédrale de Milan à continuer l'usage du rit ambrosien. Jusqu'à quel point ce régime exceptionnel a-t-il influé sur le plain-chant proprement dit? La chose est difficile à expliquer.

Ce que je puis affirmer, c'est que les livres usuels ne révèlent plus l'existence d'un système scientifique. Les ouvrages anciens que possèdent les Archives de la cathédrale et la célèbre Bibliothèque ambrosienne sont hors d'usage.

(1) Cf. Biographie universelle des Musiciens, 2e édit., tome I, p. 85 et 86.

Leur intérêt est purement historique. Feu M. Fétis père trouva dans ces collections des documents du plus haut prix. Mais quant on se place au point de vue de la situation présente, quand on n'a pour but que de dire ce qui se pratique actuellement à la cathédrale de Milan, on ne découvre rien de bien remarquable dans les livres déposés aujourd'hui à la tribune.

La maîtrise de Milan, aussi célèbre que celles de Rome et de Bologne, est dirigée par des artistes d'une grande valeur. Elle se compose actuellement d'un maître, M. Raymond Boucheron, d'un vice-maître, M. Antoine Garzoni, de 8 ténors, de 5 basses, de 60 enfants, de 2 organistes, MM. Longhetti et Gadda, de 2 maîtres d'études.

Je suis arrivé à Milan pendant le Carême. Je n'ai donc pu juger de l'exécution de messes vocales proprement dites. Mais j'ai assisté à une grand'messe de Dimanche et aux vêpres du même jour, et j'ai entendu bon nombre de fauxbourdons et de chœurs écrits sans développement. Ces auditions ont suffi pour me prouver qu'à Milan, pas plus qu'à Rome, on n'a idée des progrès considérables que le chant choral a réalisés en Belgique, en France, en Allemagne, depuis une quarantaine d'années.

Par suite du Carême, je n'ai pas eu non plus l'occasion d'apprécier la valeur des organistes.

La question qui m'a le plus occupé à la maîtrise de Milan, c'est celle du recrutement des jeunes chantres et des moyens employés pour assurer la permanence de leurs services à l'église. Ce point présente le plus vif intérêt pour les maîtrises de chapelle de Belgique, car rien n'est plus désespérant pour un directeur chez nous, que de perdre, longtemps avant la mue de la voix, le service des enfants auxquels, souvent, il a consacré trois et quatre années de préparation.

Il est certain qu'en Belgique, la musique religieuse ne sera réellement restaurée que lorsque, de nouveau, nous posséderons des maîtrises comme celles du siècle dernier. Presque tous les maîtres, autrefois célèbres, étaient d'anciens enfants de chœur. La chapelle religieuse a pour elle trois avantages que les conservatoires ne pourront jamais invoquer en leur faveur. D'abord, l'enfant y vit dans un milieu où tout lui rappelle la liturgie, l'esprit de l'Eglise et l'art sacré. En deuxième lieu, l'obligation pour lui de faire entendre en public, chaque dimanche, les morceaux appris pendant la semaine, stimule sans cesse son émulation. Si l'on pouvait, dans nos Conservatoires, produire publiquement tous les huit jours les élèves de solfège et de chant, leurs progrès seraient doublés. Enfin, à la maîtrise, l'art de la composition s'apprend d'une manière concrète, pratique sans les abstractions, qu'engendre, par elle-même, la pure exposition théorique. Le maître enseigne d'abord à copier, puis à remettre en partition les parties séparées d'une composition. Peu à peu il laisse l'élève s'essayer dans un petit motet avec orgue. Ensuite, il le charge d'orchestrer un fragment plus développé. Finalement, il lui permet d'écrire, à lui seul, un morceau de certaine importance : voilà la méthode qui a formé les plus illustres musiciens du XVIIIe siècle. Je rapporte ici presque textuellement les paroles de Rossini.

En Belgique, depuis 1820, chaque fois que l'on a voulu réorganiser les maîtrises, on a pris pour point de départ, dans l'examen de la question, l'affaire des bourses et fondations. Naturellement nos querelles politiques sont venues s'en mêler, la discussion s'est envenimée et l'on a dû s'arrêter.

Quand, Monsieur le Ministre, votre honorable prédécesseur, M. Eudore Pirmez, était à la tête du département de l'intérieur il m'a fait l'honneur de me demander un rap-